



# Ville de PERNES

## CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 3 MARS 2020 COMPTE-RENDU

Département du PAS-de-CALAIS

Arrondissement d'ARRAS

Canton de SAINT POL SUR TERNOISE

**Etaients présents:** M. OLIVIER Jean-Marie (mandataire de Mme GALLET Séverine), Mmes AFANASJEW Pascale, JANSOONE Geneviève, MM. MAILLOT Maurice, TORCHY Jean-Louis, BLARINGHEM Gérard, DELECOURT Gérard, Mmes CHAIR Béatrice, HEMERY Ludivine, M. JOSSIEN Jérôme, Mme PETERMANN Isabelle, M. DELERUE Jean, Mme RISBOURG Nadine (mandataire de Mme DE CIAN Michèle).

**Absentes excusées :** Mme GALLET Séverine (procuration à M. OLIVIER Jean-Marie), Mme DE CIAN Michèle (procuration à Mme RISBOURG Nadine).

**Absents :** M. CLODORE Philippe, Mmes BERTHELOT Véronique, DEVIENNE Magalie, THELLIER Céline.

**Secrétaire de séance:** Mme PETERMANN Isabelle.

Séance ouverte à 18h30 sous la présidence de M. OLIVIER Jean-Marie, Maire.

### ORDRE DU JOUR

#### 1) Approbation du précédent compte-rendu (séance du 19 décembre 2019)

*Compte-rendu adopté à l'unanimité.*

#### 2) Compte de gestion 2019

Le compte de gestion de Monsieur le Trésorier Municipal, pour le budget communal présente un excédent global de clôture d'un montant de 81 063,47 €, réparti comme suit :

- excédent de fonctionnement : 262 035,76 €
- déficit d'investissement : 180 972,29 € (résultat reporté 2018 : -221 273,78 €)

*Le compte de gestion 2019 est adopté à l'unanimité.*

#### 3) Compte administratif 2019

Chaque conseiller municipal a reçu un exemplaire du compte administratif de la Commune.

Ce document budgétaire est identique au compte de gestion établi par la Trésorerie municipale.

M. le Maire commente quelques points de ce document :

-p.4 : vue d'ensemble

-p.11 à 13 : section de fonctionnement - dépenses

l.60612 : budget prévu non dépassé grâce aux nouvelles chaudières plus économes.

l.6068 : fleurissement de la commune.

l.615232 : entretien de l'éclairage public, remplacement d'un candélabre avenue de la Paix.

l.61524 : somme versée à l'ONF : 12 % des recettes de la vente de bois de chauffage.

l.6156 : pas de nouvelles de l'entreprise suite à un litige provisionné sur un photocopieur.

l.6161 : assurances dont celle du nouveau fourgon.

M. JOSSIEN souligne l'augmentation importante de ce poste. M. OLIVIER justifie cela par l'augmentation sensible de toutes les assurances statutaires pour les employés et l'assurance du fourgon.

l.6227 : M. JOSSIEN demande pourquoi aucun mandat n'a été émis. M. le Maire déclare que des contentieux sont encore en cours, l'affaire avec Mme Pierre n'étant pas terminée (l'avocat a été payé par l'assurance). M. JOSSIEN regrette de ne pas avoir eu connaissance de la suite de cette affaire et demande s'il y a eu un appel. Le jugement a été rendu le 20 décembre 2019, l'appel était donc possible jusqu'au 20 février (délai légal de 2 mois). M. le Maire affirme ne pas pouvoir répondre.

l.6232 : M. JOSSIEN souhaite connaître le détail de ce poste de 44 717,60 € (45 000 € prévus) sans le feu d'artifice. M. le Maire donne la liste des dépenses : maisons fleuries, descente du Père Noël pour 1 600 € (800 € l'an dernier car la descente avait été annulée), feu d'artifice du marché de Noël, colis des aînés, spectacles pour enfants, pièces de théâtre patoisant.

l.012 : pas de dépassement pour ce chapitre des charges du personnel. La redevance concernant les élèves pernois scolarisés à l'école Notre-Dame a été payée pour les années 2018 et 2019.

l.657362 : le CCAS ayant une trésorerie positive, la commune n'a versé aucune subvention.

M. JOSSIEN déclare que de nombreuses personnes lui ont dit avoir reçu un bon récemment. M. le Maire assure que l'attribution des aides n'est en aucun cas liée à la campagne électorale. Il rappelle que ces aides sont accordées en fonction des besoins de chaque personne reçue par Mme JANSOONE, après étude de la situation financière de la famille. M. JOSSIEN souhaite connaître les montants des aides attribuées en 2019. M. le Maire n'accède pas à sa demande car M. JOSSIEN n'est pas membre du CCAS.

Total des dépenses de fonctionnement : 903 540,03 €.

-p 14 : section de fonctionnement - recettes

l.6419 : remboursement de la formation de M. Taffin. Cette somme a permis de financer l'équipement fitness.

M. JOSSIEN fait remarquer que celui-ci n'est pas encore payé. M. le Maire lui répond que ce sera fait après le budget.

l.7035 : location des droits pour 2 ans.  
l.70876 : remboursement de TernoisCom pour les centres de loisirs et les mercredis récréatifs.  
l.74718 : moins de contrats aidés que l'année précédente.  
l.74 : pas d'augmentation sensible des dotations.

Total des recettes de fonctionnement : 1 021 716,48 €.

M. le maire félicite les comptables pour la justesse de leurs prévisions : 1 026 138,69 € prévus, soit une différence de seulement 4 422 €.

-p.16 : section d'investissement - dépenses

l.2031 : convention avec le Conservatoire d'espaces naturels.  
l.2051 : utilisation de logiciels et frais d'activation du site internet de la ville.  
l.2111 : achat du terrain chemin du Forestel.  
l.21311 : volets mairie.  
l.21316 : cases du colombarium payées au fur et à mesure des ventes.  
l.21318 : achat du garage rue des Cours.  
l.2138 : aire de jeux rue du Guit.  
l.2151 : aménagement rue du Sivom.  
l.21538 : curage RD 916 et honoraires du cabinet Ingéo.  
l.21568 : contrat de maîtrise d'œuvre.  
l.21571 : achat du fourgon.  
l.2183 : achat tablettes (écoles), copieur, serveur, disque dur.  
l.2188 : achat tronçonneuse, appareil photo, téléphone mairie, vaisselle salle des fêtes.

M. le Maire souligne que cette dépense s'élève à 5 740,29 €, et pas à 7 000 € publiés sur les réseaux sociaux.

Total des dépenses d'investissement : 368 121,25 €.

-p.17 : section d'investissement - recettes

l.1323 : subventions du Département.  
l.10222 : remboursement de la TVA.

Total des recettes d'investissement : 552 282,05 €.

Sortie de M. le Maire. M. DELERUE, doyen d'âge fait procéder au vote.

**Le compte administratif est adopté par 12 voix pour et 2 voix contre.**

Retour de M. le Maire.

#### **4) Affectation des résultats**

Compte tenu du déficit d'investissement de 180 972,29 €, des restes à réaliser en dépenses de 14 744 €, des restes à réaliser en recettes de 193 518 €, il ressort un besoin de financement de 2 198,29 €.

Il est proposé à l'assemblée d'affecter l'excédent de fonctionnement de la façon suivante :

- 2 198,29 € au compte 1068 (recettes d'investissement)
- 259 837,47 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

**Accord pour cette affectation par 14 voix pour et 1 abstention.**

#### **5) Travaux rue de Saint-Pol : demande d'emprunt**

Une réunion d'information a eu lieu le 27 février dernier. M. le Maire rappelle que le chantier, d'une durée de 6 mois, se fera par étapes. Il commencera le 23 mars par la suppression des branchements en plomb. Le pont sera démolé puis reconstruit entre le 15 juin et le 15 octobre selon les prescriptions. Une déviation sera mise en place.

Le 30 janvier dernier, la Commission d'appel d'offres s'est réunie afin d'analyser les plis reçus suite au marché lancé en décembre 2019 pour les travaux de la rue de Saint-Pol. Cinq entreprises y ont répondu. L'entreprise Duffroy a été estimée comme étant la plus offrante. Le montant des travaux s'élève à 450 000 € HT (soit 540 000 € TTC) et les frais de maîtrise d'œuvre à 16 650 € HT (soit 19 980 € TTC). M. le Maire précise que le devis initial de Duffroy s'élevait à 466 998 €, mais avec une modification consistant à réparer certains tuyaux avec de la résine au lieu de tous les remplacer, ce devis a été ramené à 450 000 €.

Des subventions du Département, de l'Etat et de la Fédération Départementale d'Energie sont attendues pour un montant d'environ 245 321 €.

Une demande d'emprunt est nécessaire.

M. le maire propose un emprunt de 250 000 € (la TVA pourrait être récupérée en avril). Actuellement les taux sont de 1,24 % à la Caisse d'Epargne, 0,81 au Crédit Agricole et 0,83 à la Banque Postale (taux valables 15 jours).

M. JOSSIEN demande pourquoi une mission de CSPS (Coordination, Sécurité, Protection Santé) a été prise, alors qu'elle n'est pas obligatoire pour une commune de moins de 5 000 €. Mme AFANASJEW déclare qu'il a été jugé préférable de prendre un coordinateur SPS.

M. JOSSIEN fait remarquer qu'après cet emprunt, la dette de la Commune s'élèvera à environ 1 000 000 € et que cet endettement est comparable à celui de 2013-2014, année difficile avec le remboursement de la maison de retraite.

M. le Maire déclare qu'un crédit de 100 000 € prendra fin en 2021 et que le taux d'endettement de la Commune ne dépasse pas le niveau départemental. Il lit un article écrit par M. JOSSIEN qui reproche l'autofinancement en 2018 qui a mis à mal la trésorerie, et l'augmentation envisagée des impôts locaux (refusée par le Conseil Municipal).

M. le Maire répond que cette augmentation ne visait qu'à compenser la baisse du taux de TernoisCom, et pas à rembourser la dette. Il ajoute que l'autofinancement est une solution possible dans certains cas mais qu'il n'est pas possible d'y avoir recours systématiquement, car il consiste à prendre sur la réserve de fonctionnement.

**Accord à l'unanimité pour la souscription d'un emprunt de 250 000 € au taux le plus avantageux.**

#### **6) Création d'un salon funéraire**

La Sarl « PERNES FUNERAIRES » dont le siège social est situé à Pernes 18 Avenue du Président Kennedy, représentée par M. Eddy Buriez, a déposé auprès des services de la Préfecture du Pas-de Calais un dossier de demande de création d'une chambre funéraire de 2 salons, sise 18 avenue du Président Kennedy.

M. JOSSIEN annonce avoir été contacté par M. Buriez, étonné du refus de son permis de construire.

M. le Maire déclare que la Commission de sécurité d'Arras avait refusé le permis car il y avait des portes d'une largeur de 90 cm au lieu de 140 cm et 2 entrées mais pas de sortie. Le permis a été modifié et sera accepté prochainement.

Il informe l'assemblée de l'affichage, la semaine prochaine, du permis de construire une extension de 320 m<sup>2</sup> au supermarché Carrefour.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour la création de cette chambre funéraire.*

#### **7) Logement 94 rue de l'église**

Par courrier du 6 janvier 2020, une demande de Mme De Laender, résidant au Touquet, a été reçue en mairie pour faire l'acquisition du logement communal 94 rue de l'église.

N'ayant plus vocation de logement de fonction, il est proposé de mettre ce logement en vente. Compte tenu de la vétusté de ce bâtiment, la remise aux normes de celui-ci entraînerait pour la Commune des dépenses très importantes. Le montant des travaux s'élève à environ 60 000 € (40 000 € et 20 000 € pour la toiture).

Il est proposé au Conseil Municipal d'entériner cette proposition et d'autoriser Monsieur le Maire à engager les négociations de vente de cet immeuble.

Une première estimation a été réalisée par Maître Olivier qui évalue ce bien à 80 000 €.

M. JOSSIEN estime qu'à 15 jours des élections municipales, cette décision doit être prise par le prochain Conseil, pas aujourd'hui.

M. le Maire déclare assumer son mandat jusqu'à la fin.

*Accord pour la vente de ce logement par 13 voix pour et 2 contre.*

#### **8) Création de postes : temps complet et temps non complet**

Deux agents des services techniques (écoles) peuvent prétendre à un avancement de grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe. Le comité administratif paritaire examinera leur dossier lors de leur prochaine séance en juin 2020. Pour ne pas retarder le processus de nomination, il est nécessaire de délibérer pour permettre la création d'un poste :

- à temps complet pour Mme Théry Marie

- à temps non complet (27 heures) pour Mme Dubuis Christine

M. le Maire souligne la compétence de ces 2 agents qui méritent ce changement de grade.

La création de ces 2 postes représentera pour la Commune un coût annuel supplémentaire de 1280 € pour l'une et 1104,20 € pour l'autre.

*Accord à l'unanimité pour la création de ces 2 postes.*

Dans environ 2 ans, un des agents au service technique (cantine), Mme Dubuis, va faire valoir ses droits à la retraite. Afin d'assurer la continuité du service, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (20h). M. le Maire déclare que la personne employée actuellement en contrat PEC jusqu'en août est compétente et pourrait assurer la relève de Mme Dubuis.

M. JOSSIEN annonce, que pour les mêmes raisons invoquées précédemment, il n'appartient pas à ce Conseil de prendre cette décision.

*Accord pour la création de ce poste par 13 voix pour et 2 contre.*

#### **9) Convention avec l'EPF (Etablissement Public Foncier)**

Par courrier du 16 janvier 2020, l'EPF nous demande de confirmer l'abandon de la convention « Pernes rue du Guit » signée le 21 juillet 2016 en vue de l'acquisition et de la démolition de 2 habitations appartenant à M. Boittelle et à M. Salmon. La première ayant été réhabilitée par son propriétaire, la convention doit être annulée.

*Accord à l'unanimité pour abandonner cette convention.*

Concernant la convention opérationnelle, signée le 17 avril 2015 pour le projet « ancienne brasserie, Grand'Place », aucune acquisition n'a été réalisée avec l'EPF.

M. le Maire déclare que, malgré les nombreuses démarches effectuées, la situation n'évolue pas. Le propriétaire est parti au Maroc, l'avocat souhaite vendre. L'immeuble avait été mis en vente 80 000 € mais retiré de la vente le même jour.

L'échéance étant fixée au 17 avril 2020, il est proposé de signer un avenant avec l'EPF afin de prolonger cette opération.

Un projet de création d'un parking de 15 places avec des plantations est proposé.

*Accord à l'unanimité pour la signature de cet avenant.*

#### **10) Organisation du temps scolaire**

Suite au décret du ministère de l'Education Nationale n°2017-1108 paru au journal officiel le 28 juin 2017 et du conseil des écoles commun aux écoles maternelle « Le Forestel » et élémentaire « Marcel Dollet » du 30 juin 2017, le Conseil Municipal a validé, le même jour, la demande du Conseil des écoles de revenir à la semaine scolaire des 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) avec les horaires suivants : 8h45-12h le matin et 13h30-16h15 l'après-midi.

Un courrier en date du 31 janvier 2020 de la Direction des services départementaux de l'Education Nationale du Pas-de-Calais concernant l'organisation du temps scolaire (OTS) pour la rentrée 2020 signale que toutes les organisations du temps scolaire arrêtées en 2017 ou antérieurement arrivent à terme après trois années. Après avoir consulté les directrices des 2 écoles et compte tenu des mercredis récréatifs de TernoisCom, M. le Maire propose de garder la même organisation du temps scolaire.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir la semaine des 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) dans les écoles maternelle « Le Forestel » et élémentaire « Marcel Dollet » pour la rentrée 2020.**

#### **11) Informations et questions diverses**

A) Vente d'un terrain rue du Guit à M. et Mme Furgal  
Suite à la décision prise lors de la dernière réunion de Conseil du 19 décembre 2020, le terrain a été proposé au prix de 7 240 € (40 € le m<sup>2</sup>) à M. et Mme Furgal qui ont fait une contre proposition à 5 000 € (27,60 € le m<sup>2</sup>). M. Torchy indique que la sortie, en cas de construction d'un garage (projet des acquéreurs), devra se faire côté rue du Guit et non côté résidence des berges de la Clarence.

**Accord à l'unanimité pour la vente de ce terrain à M. et Mme Furgal au prix de 5 000 €.**

B) Sens interdit rue de l'Eglise à partir de l'angle de cette rue et du chemin du Forestel  
M. le Maire rappelle que, pour des raisons de sécurité, un sens interdit provisoire a été mis en place, ce qui nécessite la présence d'un employé à chaque installation et retrait des barrières. Pour supprimer cette contrainte, il a décidé, par arrêté municipal, la mise en place prochainement (dès réception des panneaux) d'un sens interdit permanent. M. Torchy ajoute que cette portion de route est utilisée toute l'année (y compris pendant les vacances scolaires) en raison des mercredis récréatifs et des centres de loisirs.

C) Recrutement d'un policier municipal  
Une policière a été recrutée. Elle se nomme Maïté Martiaux, est âgée de 26 ans et habite à Houdain. Elle travaille à Paris et arrivera à Pernes courant avril. Elle devra suivre une formation qui ne coûtera rien à la Commune.

D) Elections municipales du 15 mars  
M. le Maire indique que les présidents du bureau de vote seront le maire et les adjoints, et que chaque liste devra désigner 1 personne par plage horaire (il y a 5 plages de 2 heures) pour chacun des postes : identité, enveloppes, émargement. Planning à lui donner pour le vendredi 6 mars à 12h. Il recevra prochainement les 2 têtes de liste pour se mettre en conformité concernant l'acceptation des pièces d'identité et le dépouillement. Il y aura 3 tables de dépouillement (question de M. JOSSIEN) et chaque liste aura une personne à chaque table.

E) Mme HEMERY s'adresse à M. le Maire pour lui demander quelle est la raison de son rapprochement de M. DELERUE (la question lui a été posée par certains Pernois) et quelle est sa position concernant le fauteuil roulant de Romain.

M. Delerue affirme à Mme HEMERY qu'il est libre et indépendant et qu'il n'a pas à lui répondre.  
M. le Maire déclare que le problème du fauteuil ne sera plus d'actualité dans 3 semaines car la circulation sera déviée (travaux rue de Saint-Pol) et l'avenue Corbier sera en double sens. Après les travaux, dans 6 mois, la nouvelle municipalité prendra ses responsabilités. Il ajoute qu'il aurait pu faire enlever le fauteuil placé illégalement sur la voie publique et qu'il n'est pas insensible à la situation de Romain qu'il connaît depuis de nombreuses années, lui et sa famille. Mme HEMERY affirme qu'elle ne connaît pas Romain depuis longtemps mais qu'elle voit ses difficultés.  
M. le Maire fait remarquer que l'autre personne handicapée de l'avenue Corbier ne revendique pas une place de stationnement devant son domicile.  
Mme HEMERY déclare à M. le Maire qu'il s'est permis de lui faire une remarque sur son rapprochement de Jérôme, et donc qu'elle lui en fait aussi une sur son rapprochement de M. DELERUE.

F) Mme RISBOURG fait part à l'assemblée des remerciements adressés à M. le Maire et aux membres du Conseil par Mme Elisabeth Vanexem, présidente de l'association Félin'Possible 62, pour la participation de la Commune à la campagne de stérilisation des chats errants.

M. le Maire conclut ce dernier Conseil de sa carrière en adressant ses remerciements aux conseillers, aux secrétaires pour leurs compétences et leur professionnalisme et à Mme Martinage, la première secrétaire qui l'a accueilli. Applaudissements

M. TORCHY annonce quitter lui aussi le Conseil pour prendre quelques vacances, après 30 années de présence dont 22 aux travaux. Applaudissements.

Séance levée à 20h04.